



EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES VERBAUX

Commune d'ALBIAS

Séance du 18 février 2020

Le dix-huit février deux mille vingt à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme MAGNANI Véronique, Maire.

Présents : 14

Votants : 17

Absents : 9

Excusés : 1

Procurations : 3

Présents : Mmes/MM. Véronique MAGNANI (Maire), Alain BARBON, Françoise COLMAGRO, Cécile FAGONDE, Pierre LOBBE, Eric LONGUEVILLE, Francis MIRC, Michel MONESMA, Jeannette PEDRON, Ghislaine RODRIGUEZ, Daniel ROUCHY, Martine SICARD, Jean-Claude TESSIER, Céline VALETON

Absent(es)/Excusé(es) : Mmes Véronique COYNE, Yolande FERRERO, Stéphanie FOSSIER, Chantal GUILLOT, Nicole LEVAVASSEUR, Marcelle RONCHINI, et MM. Bernard BOUHELIER, Hervé BULFONI, Frédéric SEVOZ,

Pouvoirs : M. Hervé BULFONI donne pouvoir à Mme Jeannette PEDRON,
Mme Stéphanie FOSSIER donne pouvoir à M. Alain BARBON,
Mme Nicole LEVAVASSEUR donne pouvoir à M. Jean-Claude TESSIER

Secrétaire de séance : Céline VALETON

Début de la séance : 20 heures 37

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal des modifications dans l'ordre du jour :

- Annulation du point concernant le choix des entreprises pour la tranche 2 du marché de travaux portant sur l'école maternelle. Le Conseil Départemental a reçu la synthèse des offres de la part du maître d'œuvre plus tard que prévu. Afin d'éviter un choix dans la précipitation, Madame le Maire propose de prendre le temps nécessaire. Elle sollicite l'assemblée délibérante pour le report de ce point au prochain conseil municipal.
- Annulation du point concernant le Débat d'Orientation Budgétaire. L'analyse du compte de gestion n'étant pas encore terminée par la trésorerie, Madame le Maire propose également de reporter ce point au prochain conseil municipal.
- Ajout à l'ordre du jour de deux avenants concernant les lots 2 (gros œuvre) et 3 (étanchéité) du marché des travaux portant sur l'école maternelle tranche 1. Madame le Maire soumet les modifications au conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve, les modifications susvisées.

Madame le Maire annonce la mise en place du registre des procès-verbaux.

- **Approbation du procès-verbal du conseil municipal en date du 30 janvier 2020**

Madame le Maire soumet le procès-verbal à l'approbation de l'assemblée délibérante.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le procès-verbal.

- **Travaux**

***Avenant Marché de travaux portant école maternelle – tranche 1
lot n°2 : Gros Œuvre et lot n°3 : Etanchéité***

:

Madame le Maire présente les évolutions apportées aux travaux et explique qu'il s'agit de moins-value :

Lot 2 GROS ŒUVRE-couverture (entreprise CMPGB)		Lot 3 ETANCHEITE (entreprise EUROTIP)	
Montant initial HT du marché : 175 306.96 €		Montant initial HT du marché : 12 799 €	
Avenant	Montants € HT	Avenant	Montants € HT
Modifications complémentaires de réseaux	2 297.91	Etanchéité sur charpente bois	- 1 392
Travaux supplémentaires dans la cour	2 162.64		
Travaux en plus ou moins-value	- 11 039.43		
Total	-6 578.88	Total	- 1 392
Montant du marché € HT après avenant : 168 728.08 Montant TTC : 202 473.70		Montant du marché € HT après avenant : 11 406 Montant TTC : 13 687.92	

Madame le Maire soumet les deux avenants au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve les deux avenants.

- **Aménagement du territoire**

- ***Acquisition foncière : parcelles***

Madame le Maire explique qu'il s'agit du même sujet qu'au précédent conseil municipal à savoir la régularisation des parcelles appartenant à des propriétaires privés sur lesquelles se trouve une partie de la voirie ou des trottoirs. Elle précise que celles-ci appartiennent à M. Christophe SOULIER et se situent route de Loyle. Elle conclut qu'une vérification a été opérée par les services en accord avec M. Christophe SOULIER et soumet le projet d'acquisition au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité, approuve ces acquisitions.

- ***Acquisition foncière : M. ROMAIN***

Madame le Maire explique qu'après vérifications par les services municipaux auprès du cadastre, il apparaît que le chemin est une voie publique classée dans le domaine public communal. Elle propose de faire établir par un géomètre un document d'arpentage afin de donner une identité cadastrale à cette voie et demande au conseil municipal le déclassement du chemin du domaine public vers le domaine privé de la commune. Elle conclut que dès la fin des démarches administratives, la voie sera ensuite vendue aux conditions fixées lors du précédent conseil municipal.

M. MIRC dit avoir attiré l'attention sur les démarches administratives à réaliser dans ce cadre lors du conseil municipal du 30 janvier 2020.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'une démarche classique et que le dossier suit son cours normal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide la réalisation du document d'arpentage, le classement de la voie dans le domaine privé de la commune et la vente selon les modalités précisées lors du 30 janvier 2020.

- **Finances**

- ***Approbation du budget annexe de la cantine***

Madame le Maire rappelle que la création du budget annexe fait suite à un souhait de transparence, de sincérité et de lisibilité car les familles sont de plus en plus impliquées dans la vie des écoles et désirent être informées du fonctionnement de la cantine.

Elle précise qu'il s'agit uniquement d'un budget de fonctionnement en accord avec les conseils du trésorier et qu'une opération spécifique cantine sera prévue dans le budget général de la commune section investissement.

Elle conclut :

- que le budget sera déficitaire et sera abondé au 3/5^{ème} par le budget général de la commune
- que les dépenses alimentaires correspondent aux dépenses 2018 (95 000 euros) sachant que celles de 2019 étaient déjà à 81 000 euros avant les vacances scolaires de l'été
- que les recettes correspondant aux paiements de la cantine par les familles étaient surestimées mais que la collectivité misait sur le bon sens de chacune
- que le projet, malgré un démarrage compliqué, avançait dans le bon sens

Mme SICARD soulève le sujet du manque de personnel à la trésorerie de Nègrepelisse ce qui complique la mise en place du projet en comparaison des autres communes.

Madame le Maire confirme cette problématique de ressources humaines.

Mme RODRIGUEZ complète en disant qu'il s'agit là d'avoir un outil utile pour l'amélioration et une meilleure lecture.

Madame le maire soumet le budget au vote :
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Contre : 0
- Pour : 16
- Abstention : 1

Approuve le budget annexe de la cantine.

Madame le Maire fait passer les quatre exemplaires du budget pour signature.

Ouverture d'une ligne de crédit correspondant à 25% du budget d'investissement 2019

Madame le Maire propose d'ouvrir des crédits par anticipation afin de régler les factures en attente et d'éviter ainsi de pénaliser les entreprises fournisseurs de la commune, notamment celles qui font les travaux de l'école maternelle. Elle sollicite le conseil municipal pour ouvrir une ligne égale à 25% des crédits d'investissement des comptes 21 et 23 du budget 2019.

M. ROUCHY raconte qu'il lui avait été « dit qu'il fallait détailler » l'anticipation de crédit ligne par ligne.

Il lui a été répondu qu'il n'y avait nul besoin de détailler ligne par ligne, que les comptes concernés avaient été précisés et que l'article L1612-1 du CGCT qui le prévoyait était clair à ce sujet. En effet, celui-ci prévoit sans ambiguïté aucune que jusqu'à l'adoption du budget de l'année en cours, l'autorité territoriale, sur autorisation de l'organe délibérante, peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les restes à réaliser (déjà prévus au budget de l'année N+1). Madame le Maire précise par ailleurs que le travail sur ce dossier avait été fait en accord avec le trésorier et soumet le dossier au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Contre : 0
- Pour : 16
- Abstention : 1

Approuve l'ouverture anticipée des crédits d'investissement correspondant à 25% du budget d'investissement 2019 sur les comptes 21 et 23.

Après le vote, M. MIRC exprime son étonnement concernant le paiement des entreprises alors qu'un plan de financement avait été fait au commencement des travaux.

Madame le Maire explique qu'il ne faut pas faire de confusion entre la trésorerie (par ailleurs saine) de la commune et l'ouverture anticipée de crédits encadrée par l'article susvisé. Elle conclut qu'il ne s'agit pas d'un problème financier, mais simplement d'anticiper des crédits avant le vote du budget 2020 qui sera tardif, afin de ne pas pénaliser les entreprises qui réalisent les travaux dans la commune.

- **Informations, agenda**

- ***Point Village Citoyen***

Madame le Maire explique le dispositif VILLAGE CITOYEN au Conseil Municipal. Elle met en valeur le grand nombre de rencontres entre les citoyens, le tissu économique ainsi que les associations de la commune. Elle précise qu'il y'a eu une douzaine de réunions. Avec une participation des administrés et un souhait de reconquérir la commune pour ceux-ci, notamment les jeunes.

- ***Station d'épuration***

Madame le Maire informe avoir été en réunion le jour du conseil municipal avec tous les partenaires du projet en présence des représentants de l'Etat. Elle explique que les procédures administratives sont en cours ainsi que l'acquisition foncière. Elle rappelle que les travaux d'amélioration des réseaux sont en cours, l'objectif étant que les permis de construire soient à nouveau autorisés dans la commune. Elle dit son intention de demander une rencontre à Monsieur le préfet dans ce sens. Elle rappelle qu'il s'agit d'un dossier vieux de 10 ans et non solutionné depuis.

- **Questions diverses**

M. TESSIER demande où en est le dossier concernant l'échange de terrain avec LAMOTHE CAPDEVILLE.

Madame le Maire répond avoir reçu les éléments le jour du conseil et qu'il sera traité prochainement. Elle poursuit en précisant que ce dossier suit actuellement son cours et une délibération sera passée prochainement afin de régulariser cette situation.

M. TESSIER demande pourquoi il n'y a pas de point concernant le personnel à l'ordre du jour du conseil municipal.

Madame le Maire répond qu'il n'y a pas de dossier de personnel à traiter.

M. TESSIER insiste en citant le nom d'un agent.

Madame le Maire répond qu'il s'agit d'une mutation demandée par l'agent comme ce fut le cas précédemment pour d'autres agents, qu'il s'agissait du choix de l'agent et qu'il ne lui revient pas d'en parler et que cela ne concerne en rien le conseil municipal.

M. MIRC demande si « l'ancienne cantinière » a été recrutée en remplacement d'un agent malade.

Madame le Maire répond par l'affirmative et précise que toutes les démarches administratives nécessaires ont été réalisées.

M. MIRC s'exclame en précisant qu'elle est retraitée.

Madame le Maire lui répond que bien évidemment les retraités ont aussi le droit de travailler sous certaines conditions.

Madame le Maire remercie le conseil municipal.

Fin de la séance : 21 heures 40

Madame MAGNANI Véronique

Monsieur BARBON Alain

Monsieur BOUHELIER Bernard

Monsieur BULFONI Hervé

Madame COLMAGRO Françoise

Madame COYNE Véronique

Madame FAGONDE Cécile

Madame FERRERO Yolande

Madame FOSSIER Stéphanie

Madame GUILLOT Chantal

Madame LEVAVASSEUR Nicole

Monsieur LOBBE Pierre

Monsieur LONGUEVILLE Eric

Monsieur MIRC Francis

Monsieur MONESMA Michel

Madame PEDRON Jeannette

Madame RODRIGUEZ Ghislaine

Madame RONCHINI Marcelle

Monsieur ROUCHY Daniel

Monsieur SEVOZ Frédéric

Madame SICARD Martine

Monsieur TESSIER Jean-Claude

Madame VALETON Céline